



RECOMMANDEE

Direction et secrétariat du département
de la culture et de la transition
numérique
Le Conseiller administratif
Monsieur Sami Kanaan
Route de Malagnou 19
1208 Genève

Genève, le 23 janvier 2023

**Projet de restauration et d'agrandissement du Musée d'Art et d'Histoire (MAH)
de la Ville de Genève – Votre proposition de participation au jury du concours d'architecture
SIA**

Monsieur le Conseiller administratif,

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 19 décembre 2022, invitant une des associations de la Plateforme nature et paysage (PNPGE) à participer au jury du concours d'architecture du projet de nouveau MAH, et du courrier du 21 décembre 2023 de M. Philippe Meylan, directeur du patrimoine bâti, nous demandant après concertation entre nos associations, de lui transmettre le nom d'un.e représentant.e pour ce jury.

En préambule, pour clarifier, en lien direct avec le courrier de M. Meylan, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir noter que l'association ornithologique qui a participé aux ateliers est le Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG) et non le Centre de réadaptation de Genthod (COR).

Des échanges que nous avons eus suite aux ateliers de consultation, il ressort deux points essentiels. D'une part le contenu du programme du concours d'architecture revêt une importance considérable pour la réussite du projet, tous points de vue confondus. Et plus spécifiquement pour la préservation et le renforcement de la biodiversité, la nécessité d'une étude fine des lieux et du projet avait été soulignée, pour décider ensuite des meilleures options architecturales et paysagères. **Afin que les aspects relevant de la protection du patrimoine vivant puissent être intégrés au cahier des charges du concours d'architecture, il est ainsi essentiel qu'un diagnostic des valeurs existantes et potentielles en termes de biodiversité soit réalisé avant celui-ci, par un bureau spécialisé.**

Pour l'heure, nos associations ont souligné l'importance du maintien en place de la pleine terre de la butte de l'observatoire ; pleine terre nécessaire à la pérennité des arbres majeurs, qui facilite

la gestion des eaux et joue ainsi un rôle essentiel dans la régulation des températures. Nous proposons également que le projet envisage le dégrappage et la remise en pleine terre des boulevards Helvétique et Jaques-Dalcroze adjacents. Dans notre courrier du 22 novembre 2022 nous avons fourni une liste non exhaustive de points d'attention à préciser et compléter, parmi lesquels figuraient notamment l'indigénat des essences à planter, la problématique de l'éclairage nocturne, les pièges à faune, etc.

Pour ce qui est de la participation d'une de nos associations à l'élaboration du projet par le biais du jury, nous apprécions la proposition qui donne une forte reconnaissance au travail de nos associations. Néanmoins, notre objectif étant celui de protéger et renforcer la biodiversité, nous nous priverions de notre droit de recours si nous participions à un tel jury. **Nous serions intéressés, en revanche, à être intégrés d'une manière ou d'une autre à l'élaboration des cahiers des charges du concours d'architecture, afin de garantir que les points soulevés ci-dessus soient pris en considération dans les réflexions des architectes.**

Dans la pratique actuelle, les questions liées à la préservation de la faune et de la flore se posent toujours en fin de projet, alors que sont déjà définis les accès, le nombre et l'emplacement des places de parking, les emprises des bâtiments et sous-sols, l'emplacement des réseaux, etc. Les aménagements réalisés en faveur de la nature se résument trop souvent à du mobilier urbain, pour ne pas dire à de la décoration paysagère, qui n'apporte en général que trop peu de plus-value à la biodiversité.

A titre d'exemple, on sous-estime la quantité d'espèces animales et végétales qui, avec les décennies, vient coloniser nos arbres et disparaît définitivement d'un secteur donné à la suite de l'abattage d'un vieil arbre. En cas de replantation compensatoire de jeunes sujets, le retour de ces espèces dans ce secteur n'est de loin pas garanti. Concernant la lutte contre le réchauffement climatique, le maintien des vieux arbres est également la meilleure solution. Avec une masse de bois plus importante, ils stockent une bien plus grande quantité de carbone qu'une série de jeunes sujets ; si les jeunes sujets s'adaptent, survivent et grandissent, de nombreuses années sont nécessaires à retrouver l'efficacité en stockage de CO₂ des vieux sujets.

Au regard des défis actuels que représentent le dérèglement climatique et le déclin de la biodiversité, il est nécessaire d'entreprendre un changement de paradigme et de concevoir dès à présent des projets autour de ce qui existe (ou de ce qui reste), en termes de patrimoine vivant. La préservation de l'existant est de loin la meilleure solution pour le maintien de la biodiversité, et aussi la moins chère.

Etant donné la visibilité du projet de restauration et d'agrandissement du MAH et son importance pour le rayonnement de Genève, il est fondamental que sa réalisation soit à la hauteur de ces enjeux et puisse servir d'exemple pour les projets à venir.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Pro Natura Genève :



Julie Schnydrig Kettenacker
Présidente

Pour le WWF Genève :



Philippe Meyer de Stadelhofen
Co-président

Pour le GOBG :



Cyril Schönbächler
Président

Pour le CCO Genève :



Sara Leoni
Présidente

Copies :

- Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Mme Frédérique Perler, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, 1204 Genève
- Direction du département des finances, de l'environnement et du logement, M. Alfonso Gomez, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 1204 Genève
- Direction du patrimoine bâti, M. Philippe Meylan, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Rue du Stand 25, 1204 Genève